



**Agir pour que les entreprises gagnent en compétitivité**

Entretien avec Hervé Novelli

PAGE II



**Recherche industrielle collaborative**

En Lorraine, une première d'activité pour l'Agence de mobilisation économique

PAGE III



**Les PME de plus en plus présentes à l'export**

L'analyse de Christophe Lecourtier, directeur général d'Ubrifrance

PAGE IV

# Les cahiers de la compétitivité

(PUBLICITE)

spécial Planète PME



## Les PME au cœur de la dynamique économique

**Plus discrètes que les grands groupes, les petites et moyennes entreprises n'en contribuent pas moins à l'essentiel de la croissance nationale. Elles sont aussi le meilleur atout pour nos emplois de demain.**

**A**eux seuls, deux chiffres en disent long sur la place qu'occupent les PME dans la dynamique économique de notre pays : leurs trois millions de patrons emploient douze millions de salariés ! En dépit de leur manque d'exposition médiatique au regard de leur poids réel, il est un signe qui ne trompe pas : la présence cette année, pour la première fois, du Président de la République à Planète PME. Créé en 2003 par la CGPME (Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises), cet événement annuel occupe une place

de plus en plus incontournable dans la vie des PME. Lieu de business pour les chefs d'entreprise et leurs partenaires, Planète PME est également leur rendez-vous politique avec les pouvoirs publics, notamment à l'occasion de la séance plénière. Cette dimension d'échanges et de débats est l'une des raisons de la présence de nombreux ministres lors de chaque édition.

**Des patrons qui voient au-delà de la crise**

Les politiques ne peuvent en effet ignorer une catégorie d'entreprises qui représente,

selon l'Insee, 80% des emplois du secteur marchand, 56% de son chiffre d'affaires et 63% de ses investissements.

« Il convient en outre de souligner que les PME portent sur leurs épaules la croissance de demain, précise Bruno Fuchs, PDG de l'agence Image et Stratégie et Commissaire général du salon Planète PME. Car alors que les groupes du CAC 40, arrivés à maturité sur leur marché national, consacrent l'essentiel de leurs ressources à des investissements hors de leurs frontières, nos petites et moyennes entreprises opèrent avant tout sur le sol français. Le salut de notre économie

passé donc par leur développement ». Encore faut-il que leurs dirigeants aient foi en l'avenir... La gravité de la crise qu'ils viennent d'affronter n'a-t-elle pas gravement entamé leur moral ? Plusieurs études montrent qu'il n'en est rien.

« Après une très grande peur à l'automne 2008 suite à l'éclatement de la bulle financière, ils ont ressenti un vrai soulagement en milieu d'année 2009 en constatant que le pire ne s'était pas produit, analyse Jacky Lintignat, directeur général de KPMG S.A. Et bien que l'année 2010 soit en train de leur démontrer que le chemin vers une reprise durable sera long, leur optimisme est de retour ». Le dirigeant du leader français de l'audit, de l'expertise comptable et du conseil a publié en janvier 2010 un sondage réalisé par Opinion Way qui corrobore ses observations. Selon cette étude, 59% des patrons français de PME anticipent une sortie de crise d'ici la fin de l'année. Et ils sont 72% à tabler sur de bonnes perspectives pour leur activité dans les douze prochains mois.

**Oublier le « plafond de verre » pour grandir**

Réalisé par BVA à la demande de Planète PME, de la CGPME et de la Banque Populaire, un autre sondage confirme ce regain d'enthousiasme chez les patrons de PME. Interrogés il y a quelques semaines, ils ont été 90% à se déclarer confiants quant à la pérennité de leur affaire pour les douze prochains mois. A noter toutefois que ce sont les dirigeants des structures comprises entre 50 et 500 salariés qui affichent la plus belle assurance. Une catégorie sous représentée en France tandis qu'elle explique une grande partie de la réussite allemande...

« Les entrepreneurs hexagonaux de PME doivent oublier ce plafond de verre qui les poussent trop souvent à croire qu'ils ne parviendront pas à maîtriser le passage à la taille supérieure, observe Jacky Lintignat. A l'image d'un Kärcher

outré-Rhin, il manque peut-être à nos chefs d'entreprises quelques exemples de PME familiales, leaders mondiaux de leur marché de niche ». Le potentiel est pourtant là, ne demandant qu'à se révéler dans des milliers de sociétés munies de tous les atouts pour grandir. « Leur développement étant capital pour le dynamisme de l'économie nationale, elles doivent plus que jamais être accompagnées par un tissu d'acteurs et d'initiatives telles que Planète PME », considère son Commissaire général, Bruno Fuchs.

**Trois leviers de performances pour préparer l'avenir**

A l'occasion de sa 8<sup>e</sup> édition organisée le 15 juin, le congrès des patrons de PME a identifié trois principaux leviers de croissance. Le premier concerne le déploiement à l'international. Si toutes les petites et moyennes entreprises ne sont pas vouées à explorer de nouveaux marchés à l'étranger, la très faible proportion des PME exportatrices (moins de 100 000 sur plus de 3 millions) illustre le chemin qui reste à parcourir en la matière. Il en va de même avec la transformation de l'économie liée aux cleantechs.

Le Grenelle de l'environnement constitue une réelle opportunité de croissance pour les PME innovantes, qui ne demande qu'à être amplifiée. Enfin, Planète PME pointe les vertus de l'écosystème qui se dégage autour de certains grands groupes. Par exemple, combien de petits patrons savent que le géant pétrolier Total a aidé plus d'un millier de PME à se développer au cours des dix dernières années ? C'est avant tout cela, Planète PME : « une journée de business, où tout est mis en œuvre pour favoriser les opportunités, le développement des réseaux et créer les meilleurs contacts afin d'aider les patrons à mener leurs projets à bien et à développer leurs entreprises », conclut Bruno Fuchs.

FRÉDÉRIC SANCLAR ■

INTERVIEW

## « L'innovation et l'environnement, des stratégies incontournables de sortie de crise »

Entretien avec Jean-François Roubaud, Président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)

**En 2009, la CGPME s'est mobilisée autour de mesures visant à aider et accompagner les TPE/PME face à la crise. Quel bilan faites-vous ces actions ?**

La Confédération a été très active pour faire adopter la loi tendant à favoriser l'accès au crédit des PME. Nous nous sommes également fait le porte-parole des TPE/PME pour que les mesures prises par les pouvoirs publics soient adaptées à leurs réalités. L'exonération de charges pour l'embauche dans les TPE ou la simplification des mécanismes de chômage partiel en sont quelques exemples. Localement aussi, la CGPME continue à accompagner les dirigeants en difficulté, notamment grâce aux tiers de confiance de la médiation.

**Comment les TPE/PME se sont elles adaptées à la crise ?**

Selon le dernier baromètre CGPME-KPMG, 76% des PME déclarent être confrontées à au moins une mesure de durcissement de la part de leur banque.

D'où l'autocensure de certains entrepreneurs qui ont réduit leurs demandes de crédit, ce qui est catastrophique pour l'activité économique. Toutefois, la crise ne les a pas empêchés de continuer à innover. Leurs efforts en R&D sont même plus importants que ceux des grandes entreprises. Les PME ont cependant freiné leurs dépenses voire réduit leurs effectifs. Cela a parfois été l'unique solution face à une chute du carnet de commandes qui a pu atteindre plus de 50%.

**65% des dirigeants de PME envisagent l'avenir de façon positive selon un sondage BVA. Est-ce, selon vous, le signe concret de la reprise économique ?**

La crise, je le crains, est loin d'être finie. D'après le dernier baromètre CGPME-KPMG, 80% des dirigeants de PME se déclarent inquiets pour l'économie française. Les difficultés des PME sont encore très importantes : la baisse du chiffre d'affaires est ressentie par 62% d'entre elles. Les surcapacités et les incertitudes sont encore trop nombreuses pour relancer l'investissement et les recrutements. Le risque à long terme porte sur la compétitivité des entreprises françaises. Sans investissement, l'outil de production deviendra obsolète.

**Quelles sont aujourd'hui les priorités de la CGPME pour développer la compétitivité des TPE/PME ?**

Les aider à se regrouper pour répondre à des appels d'offres, prospecter de nouveaux marchés à l'export, renforcer leurs fonds propres... Nous proposons que les résultats remontés aux fonds propres bénéficient d'un taux réduit d'Impôt sur les sociétés. En matière fiscale, la CGPME souhaite que la restitution accélérée du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) soit renouvelée dans le cadre de la prochaine loi de finances. En matière sociale également, la compétitivité doit être une priorité. Le coût du travail est un frein à l'embauche. Il en existe bien d'autres. Le simple fait d'embaucher un 51<sup>e</sup> salarié déclenche 35 obligations administratives et financières supplémentaires !

**L'innovation et l'environnement sont des enjeux de compétitivité majeurs pour les TPE/PME. Ces derniers sont-elles assez sensibilisées sur ces sujets ?**

L'innovation est un enjeu majeur de compétitivité et une stratégie incontournable de sortie de crise. Or, les dirigeants de PME se heurtent souvent à des difficultés d'information. Les derniers chiffres de l'INPI montrent une augmentation des



Jean-François Roubaud.

PME déposantes en 2008, grâce aux aides accordées et à la politique de sensibilisation menée par les pouvoirs publics. On peut aller plus loin en orientant davantage le CIR vers la recherche appliquée. La CGPME propose de prendre en charge le coût du dépôt de brevet. Sur l'environnement, nous pensons que la gestion des déchets, l'information environnementale, les bilans énergétiques, sont des sujets majeurs pour nos entreprises. A ce jour, un grand nombre de PME ne considèrent

pas encore la Responsabilité sociale et environnementale comme un axe stratégique. Pourtant celle-ci peut constituer un avantage concurrentiel. La CGPME préconise de développer une politique de ressources humaines sociales et d'intégrer les données environnementales favorisant le développement de l'entreprise.

**La CGPME est opposée au projet de loi mettant en place un dialogue social institutionnalisé au sein des TPE. Pour quelles raisons ?**

Ce projet de loi traitant de démocratie sociale dans les entreprises de moins de 11 salariés, qui prétend imposer à celles-ci un dialogue institutionnalisé, formel et extérieur à elles-mêmes, soulève l'indignation de nos PME et TPE adhérentes. S'il s'agit de mesurer l'audience syndicale dans les petites entreprises, nous y sommes favorables, mais instaurer des commissions paritaires territoriales pour contrôler le dialogue social dans les TPE, nous y sommes résolument opposés. Dans une TPE, le dialogue social est naturel et direct car le salarié voit quotidiennement son patron. Quand il a quelque chose à lui dire, il le lui dit directement.

PROPOS RECUEILLIS PAR CAROLINE DUPRÉS ■

LES CAHIERS DE LA COMPÉTITIVITÉ, datés du 16 juin 2010, sont édités par l'Agence Média Thème et Info et Media.

Directeur général : Deror Sultan - Rédacteur en chef : Eric Saudemont - Chef de rubrique : Christian Jacques. Ont participé à la rédaction de ce numéro : Caroline Duprés, Frédéric Sanclar, Philippe Fort, Fabien Humbert, Anaïs Paulay, Florence Rouas - Secrétaire de rédaction : Lucas Granjean - Studio graphique : DG studio - Responsable d'édition : Elios Attal - Publicité : Info et Media - Média Thème : 92, boulevard Victor Hugo - 92110 Clichy - Tél. : 01 70 15 03 11 - www.mediatheme.fr - Contact : info@mediatheme.fr

(La rédaction du Monde n'a pas participé à la réalisation de ce supplément)

## ENTRETIEN

# « Nous devons agir pour que nos entreprises grandissent, pour qu'elles gagnent en compétitivité »

Pour aider les entreprises, et notamment les TPE-PME, à franchir la période troublée par les effets de la crise économique, le gouvernement a mis en place une batterie de mesures dédiées à la création, au financement, à l'innovation ou encore à l'export... Hervé Novelli, le secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et moyennes entreprises, du Tourisme, des Services et de la Consommation, en détaille les principaux résultats.

**Quel bilan tirez-vous des différentes mesures prises par le gouvernement, notamment dans le cadre du plan de relance, pour soutenir et accompagner les entreprises ?**

L'une des priorités du gouvernement a été de venir en soutien aux TPE-PME qui sont des moteurs de notre développement économique. Pour aider les entreprises à traverser ces moments difficiles tout en maintenant leur compétitivité en prévision de la reprise, nous avons

mis en place un ensemble de mesures touchant tous les aspects de la vie des PME. Le financement tout d'abord, avec le renforcement des moyens d'intervention d'Oséo. En 2009, 30 000 entreprises ont bénéficié. Je rappelle également le travail essentiel réalisé par la Médiation du crédit : plus de 10 000 entreprises confortées grâce à ce dispositif !

Nous avons également soutenu l'activité des PME grâce au dispositif « zéro charges » qui leur a permis d'embaucher avec une exonération totale des charges. L'Etat a également fait preuve de souplesse dans ses relations avec les entreprises, avec le remboursement anticipé de créances fiscales, les avances dans le paiement des marchés publics ou les délais accordés pour le paiement des prélèvements sociaux, mesures qui ont évité de nombreuses défaillances. Le bilan des mesures du plan de relance est donc très positif car elles ont contribué au maintien de notre économie.

**Quelles sont aujourd'hui vos priorités dans ce domaine ?**

Il faut que nos PME soient prêtes pour saisir les opportunités qui accompagnent la reprise économique. Les mesures mi-

ses en place par le gouvernement vont jouer à plein pour soutenir nos entreprises, en particulier la réforme de la taxe professionnelle et les investissements permis par l'emprunt national.

Une de mes préoccupations demeure néanmoins l'accès au financement. Avec la crise, les bilans des entreprises se sont dégradés. Il nous faut également agir en faveur de relations plus équilibrées entre donneurs d'ordre et sous-traitants. Je me réjouis des records atteints en matière de création d'entreprise : 580 000 sociétés ont été créées en 2009. Maintenant, il faut « transformer l'essai » : nous devons agir pour que nos entreprises grandissent, pour qu'elles gagnent en compétitivité, notamment à travers l'innovation et l'export.

**L'innovation et l'international sont considérés comme de véritables moteurs de croissance pour les entreprises. Comment faciliter encore plus l'accès des TPE-PME à l'une et à l'autre ?**

Comme l'indique le récent rapport rédigé suite à l'enquête Oséo-Ubifrance sur le lien innovation-exportation, plus les entreprises innovent plus elles exportent. L'Etat poursuit donc son effort de soutien : des actions sont actuellement engagées pour accompagner les PME des pôles de compétitivité dans les programmes de recherche européens et organiser autour de grands événements des rencontres en vue de nouer des partenariats technologiques à l'étranger. A brèves échéances, les mesures en cours d'élaboration et qui seront prises dans le cadre de l'emprunt national visent particulièrement le développement des outils et moyens favorables au développement de l'innovation au sein des entreprises françaises et notamment pour les PME et ETI.

**Sur l'ensemble de l'année 2009, près de la moitié des auto-entrepreneurs inscrits ont déclaré un chiffre d'affaires positif, soit 149 000 personnes. Etes-vous satisfait de ces chiffres ?**

Ce résultat me semble tout à fait satisfaisant pour la toute première année de mise en œuvre de ce régime, d'autant que depuis janvier 2009, les auto-entre-



Hervé Novelli.

preneurs ont généré un chiffre d'affaires de plus de 1,3 milliard d'euros. La proportion d'auto-entrepreneurs inscrits déclarant un chiffre d'affaires positif s'explique notamment par le fait que la création de ces activités s'est étalée tout au long de l'année.

Comme tout créateur d'entreprise, l'auto-entrepreneur réalise rarement un chiffre d'affaires dès son installation formelle. Les premiers mois sont une phase de montée en puissance, consacrée aux procédures d'installation, à l'organisation, au démarchage de clientèle...

Au total, le régime de l'auto-entrepreneur a représenté pour beaucoup de Français l'opportunité de se lancer dans l'aventure entrepreneuriale, c'était mon premier objectif, et il est aujourd'hui pleinement atteint.

**Dans son rapport sur les entreprises à taille intermédiaire (ETI) publié en février dernier, Bruno Retailleau, sénateur de Vendée, met en avant plusieurs propositions pour « donner de l'air » à ces entreprises. Qu'en pensez-vous ?**

Le gouvernement a confié une mission à Bruno Retailleau, pour proposer de

nouvelles mesures afin d'augmenter le nombre d'ETI en France et de les renforcer. Je partage la majorité de ses constats sur les difficultés que rencontrent les ETI concernant le poids et la faible lisibilité de la réglementation, l'accès au financement, les relations peu équilibrées entre grandes et petites et moyennes entreprises...

Certaines mesures viennent d'être annoncées pour répondre à cet enjeu sans attendre. Par exemple l'expérimentation lancée dans les directions régionales déconcentrées du ministère de l'Economie pour proposer à toutes les ETI un référent pouvant faciliter leurs démarches. Un médiateur des relations interentreprises industrielles et de la sous-traitance a également été nommé et il a engagé son action. Il me paraîtrait également utile que l'essentiel des mesures réglementaires concernant les entreprises puisse intervenir à date fixe, deux fois par an : nous réfléchissons actuellement à la faisabilité d'une telle réforme avec le secrétariat général du gouvernement.

PROPOS RECUEILLIS PAR CAROLINE DUPRES

**1<sup>re</sup> ASSISES DE LA PROTECTION SOCIALE DES TRANSPORTEURS ET DE LA LOGISTIQUE**

**22 & 23 septembre 2010**  
Maison de la Chimie  
Paris

Organisées par les Institutions de protection sociale du transport  
**CARCEPT-Prévoyance**  
**IPRIAC**

**Informations pratiques**

Le programme des 1<sup>res</sup> Assises de la Protection sociale des Transporteurs et de la Logistique est en cours de finalisation. Pour toute information vous pouvez contacter le Commissariat général.

**Lieu de l'événement**  
Maison de la Chimie - Grand Amphithéâtre  
26, rue Saint-Dominique - 75007 Paris  
PÉRIODE : Invalides  
Métro : Invalides - Assemblée nationale  
Bus 53 - 66 - 69 - 74 - 80 - 47  
Parking public : Invalides

**Pour tout renseignement**  
Commissariat général  
M5M Conseil  
5, rue de Milan - 75008 Paris  
Tel : 01 44 01 58 80  
Fax : 01 44 01 58 85  
m5m@tolloniera.becla.fr

## PREVOYANCE

## D&O, partenaire des transporteurs face aux nouveaux enjeux de la profession

Représentatif de 155 000 entreprises des secteurs du transport et de la logistique notamment, le groupe paritaire de protection sociale D&O offre à 1,1 million de salariés cotisants une couverture sociale, retraite, santé, prévoyance et action sociale. Les premières Assises de la protection sociale des transports et de la logistique, qui se dérouleront les 22 et 23 septembre prochains, seront l'occasion de réfléchir sur des questions d'actualité (santé, prévoyance, perte d'autonomie et handicap), comme le détaille son président Patrick Villessot.

**Quelles sont les spécificités du groupe D&O ?**

D&O est un groupe paritaire qui couvre notamment les secteurs de la logistique, du transport de marchandises et de voyageurs, constitués à 80% de PME et de TPE.

Les partenaires sociaux ont décidé après-guerre la mise en place d'une couverture sociale conventionnelle en cas de décès, pour les personnels non cadres. Leur action a permis dans les années 1980, l'instauration d'un régime spécifique d'invalidité à la conduite pour raisons médicales. Un système de traitement de la pénibilité a été négocié en 1996, permettant à un salarié justifiant de 25



Patrick Villessot.

ans de conduite d'un poids lourd de bénéficier d'une allocation de fin d'activité, à partir de 55 ans.

Aujourd'hui, nous présentons une offre de services à la personne en cas de dépendance partielle et une rente permettant de compléter la pension du salarié, pour l'aider à financer son hébergement dans un établissement médicalisé.

Les partenaires sociaux négocient par ailleurs la mise en place d'une couverture

santé spécifique à la branche, financée en partie par les employeurs.

**Comment évoluent aujourd'hui ces professions ?**

Outre les tensions des marchés actuels, les entreprises du transport sont confrontées à des problèmes de développement durable et de sécurité. Les fortes contraintes réglementaires auxquelles elles sont soumises, leur imposent la mise en œuvre d'une formation professionnelle tout au long de l'activité des conducteurs.

**Ces thématiques seront-elles abordées lors des premières Assises de la protection sociale des transports et de la logistique ?**

Tout à fait. Ces premières Assises, organisées par la CARCEPT-Prévoyance\* et l'IPRIAC\*\*, sous le haut patronage d'Eric Woerth, ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique, permettront de présenter les principaux enjeux de la protection sociale, de la santé, de la prévoyance, de la sécurité et du dynamisme dans cette profession composée de plus de 40 000 PME. Les interventions porteront sur les thèmes majeurs que je viens d'évoquer.

PROPOS RECUEILLIS PAR ERIC HILLER

\* CARCEPT-Prévoyance : institution de prévoyance des salariés du secteur du transport

\*\* IPRIAC : Institution de prévoyance pour l'invalidité à la conduite

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

# Le RSI et l'avenir de l'entrepreneur

**Né en 2006 de la fusion des caisses de protection sociale des chefs d'entreprise indépendants, le Régime Social des Indépendants (RSI) assure la protection sociale obligatoire de 4,3 millions de chefs d'entreprise et de leurs ayants droit. « Nous les conseillons et les accompagnons de la création de leur entreprise jusqu'à la retraite », précise son président national, Gérard Quevillon.**

**Quelle est la mission dévolue au RSI ?**

Dans un contexte de simplification administrative en faveur des chefs d'entreprise indépendants, le RSI assure à travers sa mission d'interlocuteur social unique, le recouvrement de toutes les cotisations et contributions sociales personnelles obligatoires des artisans et commerçants qui figurent sur le même avis d'appel de cotisations. En contrepartie, il verse les prestations de Sécurité sociale correspondantes, mène des actions de prévention santé et peut offrir, en cas de nécessité, un soutien social aux actifs et aux retraités.

**Quels conseils donneriez-vous à tous ceux qui se lancent dans l'aventure de la création ou de la reprise d'entreprise ?**

Etre indépendant est un état d'esprit. Il faut savoir qu'aujourd'hui l'indépendant a la même protection de base que le salarié. Le fait que le régime des indépendants soit géré par des artisans, des commerçants et des professions libérales, constitue un plus. Nous apportons aux nouveaux venus un accompagnement à tout moment de leur vie professionnelle car nous connaissons les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Nous organisons notamment des réunions d'information relatives aux droits, à la protection

sociale, celle du conjoint et de la famille. Si le chef d'entreprise a des difficultés pour payer ses cotisations, nous pouvons lui accorder des délais de paiement, ou même les prendre en charge en cas d'accident de la vie ou d'accident professionnel. Dans les trente caisses régionales - 26 sur l'Hexagone, 2 dans les Dom et 2 dédiées aux professions libérales -, nous apportons à nos assurés conseils, aide et assistance. Enfin, le RSI est très présent dans les sessions de formation organisées par les chambres consulaires.

**Quel regard portez-vous sur le succès du statut d'auto-entrepreneur ?**

Ce statut est particulier. Le conseil d'administration national du RSI avait émis un avis très majoritairement défavorable à ce statut. Lors de mon intervention devant la Commission des finances du Sénat le 24 mars dernier, j'ai rappelé la nécessité de bien informer l'auto-entrepreneur sur ses droits à l'issue de sa première année d'exercice. Une partie des auto-entrepreneurs deviendront de véritables chefs d'entreprise.

Dans le contexte économique actuel, l'avenir appartient à l'entreprise indépendante. Je suis convaincu que notre pays se sortira de la crise grâce à la petite et moyenne entreprise. Notre rôle est de contribuer à cette réussite en accompagnant et conseillant tous les entrepreneurs, quel que soit leur statut. Face à ces évolutions, le RSI se doit de participer concrètement à l'élaboration d'une réflexion sur l'ensemble du système de protection sociale. C'est ce que nous avons amorcé en 2009 avec le Livre Blanc du RSI et la présentation de propositions sur le financement de la protection sociale et un nouveau partage des rôles entre l'Assurance maladie et le régime complémentaire.



Gérard Quevillon.

PROPOS RECUEILLIS PAR FLORENCE ROUAS ■

SOUTIEN REGIONAL

# « Notre seul critère, c'est l'avenir »

Créée par la Région Lorraine pour développer des projets de recherche industrielle collaborative, l'Agence de mobilisation économique (AME) va souffler le mois prochain sa première bougie. Son directeur, Jacques Bongrand, explique la philosophie et le rôle de l'AME et dresse un premier bilan de ses actions après un an de fonctionnement.

**La Région étant déjà fortement impliquée dans le soutien à l'économie locale, pourquoi avoir créé cette Agence de mobilisation économique en Lorraine ?**

Il s'agit d'une étape nouvelle car les résultats obtenus par les mesures d'attraction des investissements par les coûts - en octroyant différentes aides - sont mitigés. Les entreprises s'installent mais n'ont aucun attachement territorial et peuvent ensuite partir. Face à ce constat, la volonté de la Région Lorraine a été de soutenir l'innovation par des mesures concrètes. L'AME a ainsi été créée pour insuffler cet élan nouveau car nous pensons qu'il faut s'appuyer sur les atouts de la Région pour développer des activités porteuses d'avenir et d'emplois durables.

**Justement, quels sont vos atouts ?**

La Lorraine a un héritage industriel indéniable avec un tissu de PME spécialisées dans des domaines où les compétences techniques, technologiques et scientifiques régionales sont fortes. Ces domaines sont variés : l'étude des matériaux, la métallurgie, l'électronique mais aussi les sciences de l'environnement et de la vie... Nous devons

favoriser les partenariats entre les univers de l'industrie et de la recherche, notre rôle étant de détecter et d'accompagner les projets nés de cette synergie.

**Quels sont les critères de sélection de ces projets ?**

Notre seul critère, c'est l'avenir. Il faut que les travaux de recherche puissent se traduire par des produits nouveaux dans des secteurs d'activité pérennes. De plus, nous nous concentrons sur des projets d'une certaine ampleur - quelques millions d'euros par projet - pour éviter le saupoudrage. La Région a, pour se faire, doté l'AME de 21 millions d'euros d'autorisations d'engagement sur trois ans. Nous devrions ainsi financer au moins 6 à 8 projets sur la période.

**Vous allez bientôt fêter votre premier anniversaire. Pouvez-vous dresser un premier bilan d'étape ?**

Dès mon arrivée à la tête de l'AME, j'ai lancé un appel à projets sur les TIC et les sciences de la vie, volontairement large mais porteur d'avenir. En novembre, la Région a validé le premier projet : « Bioprolor », spécialisé dans la filière bio-thérapeutique. Il regroupe sept centres de recherche et cinq entreprises. quatre d'entre



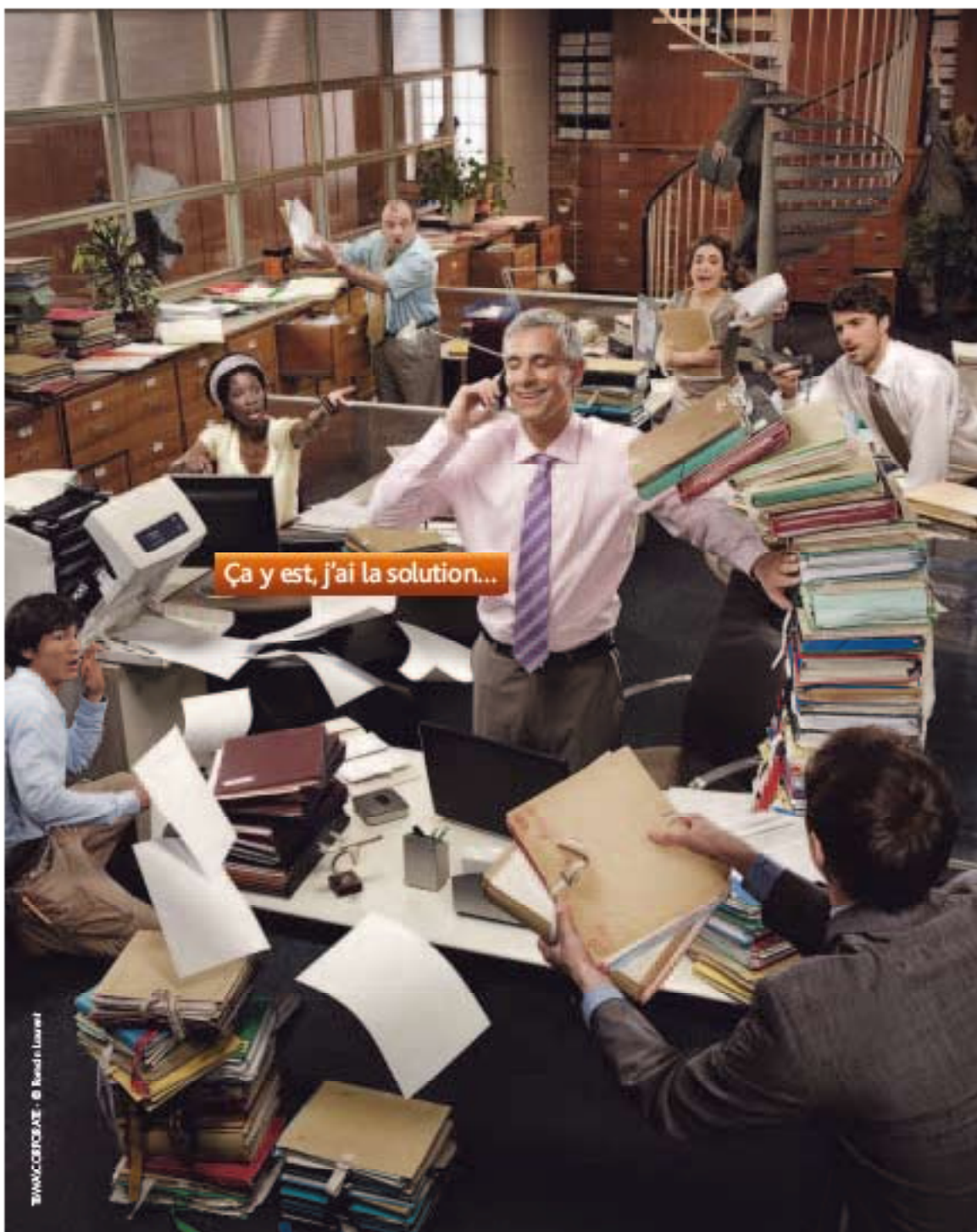
Jacques Bongrand.

elles sont des PME dont 3 ont moins de 10 ans d'existence. Le programme représente 6 millions d'euros sur trois ans, notre participation se monte environ à la moitié. Au mois de janvier, nous avons lancé un deuxième appel à projets, là aussi assez large, sur les TIC et le développement durable. Nous avons également signé une deuxième convention à hauteur de trois millions d'euros pour un projet de chimie verte qui lie Arkema à deux laboratoires lorrains. Avec cet accord, la Région Lorraine souhaite faire émerger une filière, renforcer les liens d'un grand industriel avec des acteurs locaux et conforter durablement son ancrage sur le territoire.

PROPOS RECUEILLIS PAR PHILIPPE FORT ■



La Région Lorraine soutient le projet Bioprolor, dédié à la filière bio-thérapeutique.



Ça y est, j'ai la solution...



## Votre meilleur réflexe pour recruter

Sur simple appel, votre conseiller entreprises s'occupe de tout : conseils sur votre recrutement, saisie de votre offre et diffusion le jour même sur le 1<sup>er</sup> site de l'emploi en France, information sur les aides à l'embauche... Pour vos recrutements, contactez-nous au 39 95 !

Vous pouvez aussi déposer vos offres et consulter les CV en ligne à tout moment sur [pole-emploi.fr](http://pole-emploi.fr)



NOTRE MISSION : VOUS SIMPLIFIER LE TRAVAIL

## INTERNATIONAL

## « Nos PME exportaient peu, mais la tendance s'inverse »

Selon Christophe Lecourtier, directeur général d'Ubifrance, l'Agence française pour le développement international des entreprises, les PME prennent de plus en plus conscience du levier de croissance incontournable que représente l'export.

**Selon vous, les PME françaises se tournent-elles suffisamment vers l'export ?**

Non, et cela s'explique par des raisons historiques. Dans les années d'après-guerre, notre pays a privilégié le développement des grands groupes avec de très beaux succès dans des domaines tels que l'aéronautique et les transports. A contrario, les PME françaises ont pris du retard par rapport à leurs concurrentes, notamment les allemandes et les italiennes. Heureusement, grâce aux réformes engagées depuis 2008 au nom de la Loi de modernisation de l'économie (LME), la tendance commence à s'inverser et nous espérons atteindre prochainement la barre des 100 000 entreprises exportatrices.

**En quoi la LME a-t-elle favorisé le développement des PME à l'international ?**

La LME a profondément réformé le dispositif d'accompagnement des entreprises à l'international. Pour la première fois en France, le législateur a confié à Ubifrance, tête de pont de ce dispositif, des moyens humains et financiers conséquents avec un seul objectif : faire décoller l'internationalisation des PME françaises. Aujourd'hui notre agence s'appuie sur un réseau de 1400 personnes présent dans 44 pays, uniquement dédié à l'accompagnement des PME. Preuve que cette réforme commence à porter ses fruits, nous avons accompagné 20 000 entreprises en 2009 contre 10 000 l'année précédente.

**L'Equipe de France de l'Export est un dispositif clé de cette réforme. De quoi s'agit-il précisément ?**

Ubifrance, les Chambres de commerce et d'industrie en France et à l'étranger, les conseillers du commerce extérieur de la France, Oséo, Coface... En matière d'accompagnement à l'international, nos entreprises se plaignaient souvent de la pluralité des acteurs et de leur mauvaise coordination. En 2008, Anne Marie Idrac, Secrétaire d'Etat chargée du Commerce Extérieur, a donc souhaité une collaboration renforcée de tous ces intervenants à travers L'Equipe de France de l'Export : chaque acteur se voit confier, sans exclusivité,



Christophe Lecourtier.

le rôle qui lui revient, en vertu de ses « avantages comparatifs », dans la séquence export d'une entreprise (détection - prospection, installation). Et demain, une nouvelle étape d'intégration pourra être envisagée.

**Il y a également le Programme France. Qu'apporte-t-il aux PME ?**

Lancé fin 2009, ce programme marque une étape décisive dans la réforme du dispositif d'aide publique à l'international. Il rassemble dans un catalogue commun toutes les opérations collectives à l'étranger soutenues financièrement par l'Etat. Concrètement, il permet aux entreprises de simplifier leurs démarches de prospection avec un accès unique à plus de 1100 manifestations pilotées par Ubifrance, les Chambres de commerce et d'industrie, Sopexa, Adepta et les opérateurs spécialisés du commerce international. En outre, cette synergie fait baisser les coûts d'organisation, augmentant du même coup le taux de subvention par entreprise.

PROPOS RECUEILLIS PAR FRÉDÉRIC SANCLAR ■

accroître leur compétitivité ». C'est le cas notamment avec l'éco-conception, cette démarche qui consiste à intégrer une approche environnementale dès la phase d'élaboration de ses produits.

A l'aide d'une étude menée auprès d'une trentaine de PME, l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) a noté qu'un tel engagement augmentait les profits de l'entreprise - via une hausse des ventes ou par une réduction des coûts d'énergie et de matières premières - dans neuf cas sur dix.

**De forts soutiens publics aux initiatives privées**

Le management environnemental est donc clairement appelé à s'étendre. Ce d'autant plus que diverses actions publiques se mettent en place afin d'accompagner les PME. En témoigne le partenariat récemment signé entre l'Assemblée des Chambres françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI) et l'Ademe. « Les dispositifs de reconnaissance ISO 14001\* et EMAS\*\* étant encore peu développés en France, les efforts réels engagés dans ce sens par de nombreux entrepreneurs ne peuvent être officiellement reconnus, explique le président de l'Ademe, Philippe Van de Maele. C'est pour cette raison qu'avec l'ACFCI nous soutenons des initiatives privées tels « 1,2,3 environnement » et « Envol » qui visent à faire reconnaître ces efforts menés en vue d'une certification environnementale ». L'agence participe également à la mise en œuvre de l'engagement du Grenelle qui promet de « soutenir de la façon la plus appropriée, y compris fiscale, les petites et moyennes entreprises qui s'engageront dans la voie de la certification environnementale... ».

FRÉDÉRIC SANCLAR ■

\* Norme de certification environnementale internationale

\*\* « Eco Management and Audit Scheme » : système communautaire de management environnemental et d'audit

## ERRATUM

Dans l'édition des Cahiers de la compétitivité datés du 21 mai 2010, le nom de l'entreprise MACSF était incorrectement orthographié. Nous prions nos lecteurs et la MACSF de bien vouloir nous en excuser. **Pour en savoir plus sur cette entreprise, consultez le site [www.macsf.fr](http://www.macsf.fr) ou contactez le 01 71 14 32 33.**

## DEVELOPPEMENT

## Financement des PME, qu'attendre de 2010 ?

**Avec la crise économique, les PME ont connu et connaissent encore des problèmes de financement. Quelles solutions s'offrent aux entreprises pour lever cet obstacle à leur développement ?**

Si trouver des financements pérennes n'a jamais été chose facile, la crise économique a rendu l'exercice digne d'un parcours du combattant pour les patrons de petites et moyennes entreprises. Et notamment dans la perspective de convaincre leurs banquiers de leur accorder un crédit : 44% des PME déclarent se restreindre dans leurs investissements et leurs demandes auprès des banques en raison des difficultés d'accès au crédit, alors que 60% d'entre elles déclarent avoir au moins un besoin de financement.

**Quid des banques ?**

En octobre 2008 pourtant, après avoir bénéficié du plan de soutien public, les banques s'étaient engagées à faire progresser leurs encours de crédit de 3 à 4% en 2009. Au final, le résultat est en deçà des attentes : les encours n'ont augmenté en moyenne que de 2,7%, cependant le Crédit Agricole, la BNP Paribas, la Société Générale, la BPCE et le Crédit Mutuel se sont engagés, le 5 mars dernier, à mettre à disposition des TPE-PME une enveloppe de 96 milliards d'euros, dont 58 milliards dédiés aux crédits de trésorerie.

**Médiation du crédit**

Créée par le président de la République avec l'objectif de faciliter le dialogue entre les PME et leurs banques, la Médiation du crédit a permis - entre sa mise en place en novembre 2008 et le 31 mars 2010 - à 10 387 entreprises d'obtenir un accord de crédit après un refus initial. Soit 2,58 milliards d'euros de financements débloqués grâce aux 200 médiateurs intervenant sur

tout le territoire français et composés des directeurs départementaux de la Banque de France et de leurs collaborateurs. Si la Médiation est très populaire parmi les entrepreneurs, la Fédération bancaire française a fait savoir récemment qu'elle préférerait que le gouvernement laisse les banques discuter librement avec leurs clients. Le sort de la Médiation du crédit sera fixé cet automne, à l'occasion de l'examen de son bilan au Parlement. Pour Gérard Rameix, à la tête de ce service depuis octobre 2009, son maintien est nécessaire « au moins en 2011 ».

« Si le processus de reprise se confirme, poursuit le Médiateur du crédit, il génèrera de nouvelles discussions financières entre les entreprises, en pleine croissance ou dans un processus de redémarrage, et les banques. Si la reprise est plus difficile que prévue, les PME toujours en difficulté devront à nouveau solliciter les banques ».

**Le capital-investissement, moteur de croissance**

Dans cet environnement économique très dégradé, l'investissement en capital dans les sociétés non cotées en bourse reste également une solution crédible, même s'il se destine essentiellement à des PME très solides ou jugées à fort potentiel de développement. Pour Jean-Louis de Bernardy, président de l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC), « beaucoup de sociétés fonctionnant avec des investisseurs ont souffert mais notre enquête parue en mai 2010 montre que 70,4% de celles financées en LBO ont fait face à leurs obligations financières ». Signe que la position du secteur de l'investissement auprès des PME est de plus en plus reconnue, l'AFIC a d'ailleurs été choisie pour présider un groupe de travail sur le financement des entreprises dans les Etats généraux de l'Industrie.

Anaïs Paulay ■

## CROISSANCE VERTE

## Quand l'environnement stimule la croissance et la compétitivité

Les petites et moyennes entreprises ont tout intérêt à se tourner vers le développement durable qui constitue désormais une formidable opportunité. Revue de détails.

Green is beautiful... pour tout le monde y compris les PME ! Alors qu'elle fut longtemps l'apanage de grands groupes soucieux de soigner leur image citoyenne, la démarche environnementale séduit de plus en plus de petites et moyennes entreprises. Fini le temps où la notion de développement durable sonnait avant tout comme une contrainte aux oreilles des dirigeants. Au pays du Grenelle de l'environnement, les fameuses technologies vertes, également appelées « cleantechs » ou encore « green business », constituent au contraire un puissant relais de croissance.

**Plusieurs centaines de start-up**

L'option la plus évidente consiste bien sûr à créer une activité autour des énergies renouvelables, des véhicules propres, du traitement des déchets, etc. Des domaines dans lesquels plusieurs centaines de start-up se lancent chaque année. « Fers de lance de la croissance verte, ces initiatives ne doivent toutefois pas faire oublier qu'il existe deux autres manières de s'engager dans une démarche environnementale, précise David Dornbusch, dirigeant du cabinet de conseil France-Cleantech et également président de CleanTuesday, une association de promotion de ces nouveaux marchés. A l'instar du prestataire logistique Deret qui propose depuis 2009 la livraison de marchandises au cœur des centres-villes à l'aide de véhicules électriques, il est possible de déployer une « offre verte » en complément de son activité traditionnelle. De plus, les PME peuvent également profiter de ces technologies innovantes pour

## INNOVATION

## « Les entreprises qui ont innové ont moins souffert de la crise »

Après une année 2009 au cours de laquelle son activité a atteint un niveau record, Oséo a mis en place de nouveaux dispositifs pour soutenir la croissance et l'investissement des entreprises. Les précisions de François Drouin, président directeur général de l'entreprise publique.

**Quel a été l'impact de la crise sur les entreprises que vous accompagnez ?**

La crise a été très sévère et l'impact sur les entreprises a été fort. Heureusement le gouvernement a été extrêmement réactif, mettant en place un plan de soutien aux PME dès le 2 octobre 2008. Pour la première fois, les pouvoirs publics ont donné la possibilité à Oséo de garantir les prêts de trésorerie que les banques accordent aux entreprises. Au total, 6 milliards d'euros ont été mobilisés pour faire face aux demandes. La mesure a été efficace puisque elle a concerné 21 000 entreprises pour un montant de 4,7 milliards d'euros. Selon un sondage effectué auprès de 5000 entreprises bénéficiaires, 52% d'entre elles disent avoir évité la faillite grâce à ce dispositif.

**Selon vos observations, le pic de la crise a été atteint en juillet 2009, quels nouveaux dispositifs Oséo a-t-il mis en place depuis pour aider les entreprises à sortir de la crise et à investir ?**

Nous avons lancé les Contrats de développement participatifs (CDP) en octobre 2009. Ils s'adressent aux PME et ETI (Entreprise de taille intermédiaires) indépendantes qui souhaitent réaliser un programme d'investissement comportant des dépenses immatérielles et des besoins en fonds de roulement. D'une durée de 7 ans, ce prêt patient offre un différé d'amortissement de 2 ans et peut



François Drouin.

aller jusqu'à 3 millions d'euros. C'est une solution très appréciée par les chefs d'entreprise car elle leur permet de renforcer les fonds propres de l'entreprise sans ouvrir son capital et recourir, donc, à une valorisation impactée par la crise. Pour 1 euro ainsi mis en jeu par Oséo, les banques doivent en prêter 2 ou les apporteurs en fonds 1. Il s'agit d'un produit risqué car nous ne prenons pas de garantie, d'hypothèque ou de sûreté.

C'est donc un véritable contrat de confiance qui nous lie avec les dirigeants d'entreprises. Les CDP ont jusqu'à présent aidé 350 entreprises et ont permis de lever plus de 1 milliard d'euros.

**Quelles sont les priorités d'Oséo pour 2010 ?**

Les entreprises qui ont misé sur l'innovation, sur l'international et sur l'investissement ont moins souffert de la crise. Ces trois thèmes sont d'ailleurs au cœur de l'action d'Oséo. L'Etat nous a

confié aussi la gestion du Fonds Unique Interministériel qui subventionne les projets collaboratifs issus des pôles de compétitivité. L'objectif est ainsi d'attirer et d'impliquer davantage de PME innovantes au sein des Pôles puis de rapprocher chercheurs et entrepreneurs.

Selon une étude réalisée en partenariat avec Ubifrance, 94% des entreprises exportatrices ont développé au moins une mesure innovante au cours des trois dernières années. Nous accompagnons ces entreprises dans le montage de partenariats internationaux, ou à travers des garanties de leurs prêts bancaires ou des garanties des fonds propres injectés dans une filiale étrangère, ou encore de financements dédiés à l'export. L'innovation, l'international et l'investissement sont les moteurs de la croissance. Dans la compétition mondiale, il faut aller vite, notamment en sortie de crise.

PROPOS RECUEILLIS PAR FABRIEN HUMBERT ■